

Scénario taux du 12 mars 2026

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

Synthèse des prévisions

| (moyennes) | Actuel 2026 Févr. | Prévisions 2026 | | | | 2026 | | | | 2027 | | | |
|--------------------------|-------------------------|--------------------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|
| | | Mars | Avril | Mai | Juin | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | | |
| Un jour Bdc ¹ | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | |
| 10 ans Canada | 3,29 | 3,45 | 3,40 | 3,40 | 3,40 | 3,35 | 3,30 | 3,35 | 3,40 | 3,45 | 3,50 | | |
| Fonds féd. ¹ | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,38 | 3,13 | 3,13 | 3,13 | 3,13 | 3,13 | | |
| 10 ans É.-U. | 4,13 | 4,20 | 4,15 | 4,15 | 4,10 | 4,10 | 4,00 | 4,05 | 4,05 | 4,10 | 4,15 | | |
| \$ CAN/\$ US | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,35 | 1,35 | 1,34 | 1,33 | 1,32 | 1,31 | 1,30 | | |
| \$ US/€ | 1,18 | 1,15 | 1,15 | 1,16 | 1,16 | 1,17 | 1,18 | 1,19 | 1,20 | 1,21 | 1,22 | | |
| \$ US/£ | 1,36 | 1,33 | 1,33 | 1,34 | 1,34 | 1,35 | 1,36 | 1,36 | 1,37 | 1,37 | 1,38 | | |
| ¥/\$ US | 155 | 159 | 159 | 158 | 158 | 157 | 155 | 153 | 151 | 148 | 146 | | |

¹ fin de période

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

ÉTUDES ÉCONOMIQUES
economics.bmo.com

Michael Gregory, CFA, économiste en
chef délégué

michael.gregory@bmo.com

Jennifer Lee, économiste principale
jennifer.lee@bmo.com

Taux directeur au Canada et aux États-Unis

Michael Gregory, CFA, économiste
en chef délégué

Le pétrole alimente les réticences de la Fed

La flambée des prix du pétrole attribuable au conflit iranien alimente le risque de stagflation, à un moment où la croissance de l'emploi a déjà énormément ralenti et où l'inflation est toujours excessivement persistante. En février, la croissance de l'emploi a été de 13 000 en moyenne au cours de la dernière année et de seulement 6 000 au cours des trois derniers mois. L'inflation annuelle totale et l'inflation de base mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) ont été respectivement de 2,4 % sur 12 mois et de 2,5 % sur 12 mois. Sur trois mois, les deux mesures s'établissent à 3,0 % en rythme annualisé. L'indicateur des prix des dépenses personnelles de consommation (DPC) (décalé dans le temps) semble quant à lui montrer une inflation plus forte.

Lors de la dernière conférence de presse ayant suivi la réunion du FOMC (28 janvier), voici ce qu'a affirmé le président Powell : « La « tension » entre la stabilité des prix et l'objectif d'emploi maximal avait diminué. Je crois que les risques de hausse de l'inflation et de baisse de l'emploi ont probablement tous les deux diminué un peu et il s'agit maintenant de les pondérer ». Compte tenu de la hausse des prix du pétrole et d'une certaine érosion de la confiance des entreprises et des consommateurs, nous estimons que **les deux risques ont augmenté et que l'inflation est davantage à la hausse**. Nous nous attendons à ce que M. Powell souligne ces risques élevés et différents lors de la conférence de presse du 18 mars.

Nous prévoyons également que la **Réserve fédérale américaine (Fed) maintiendra le taux des fonds fédéraux inchangé** dans la fourchette cible de 3,50 % à 3,75 %. Il s'agira de la deuxième fois consécutive où le taux sera maintenu après des réductions de 75 points de base (pdb) au cours des trois dernières réunions de 2025. Il ne faut pas oublier que l'année a commencé par une pause de neuf mois en raison de l'incertitude accrue entourant la politique économique, qui a recommencé à croître, et du risque de stagflation lié aux tarifs douaniers qui est maintenant alimenté par les prix du pétrole. Autrement dit, la pause de 2026 pourrait durer tout aussi longtemps (voire plus).

Comme le taux des fonds fédéraux se situait déjà « dans une fourchette estimée de neutralité plausible », la Fed devait de toute façon être plus prudente cette année. Et maintenant, dans un contexte où le risque de stagflation et l'incertitude croissante à l'égard de la politique économique s'accroissent, la prudence est encore plus de mise. Nous avons donc modifié nos prévisions et

nous nous attendons maintenant à deux réductions du taux des fonds fédéraux d'un quart de point cette année à compter de septembre (nous en prévoyons trois à partir de juin auparavant). Le marché a également réduit ses attentes, les faisant passer de 2,4 réductions juste avant le début du conflit avec l'Iran à moins d'une actuellement.

Par ailleurs, les prévisions médianes du taux des fonds fédéraux du FOMC dans le « graphique à points » ne changeront probablement pas par rapport à décembre, soit une seule réduction d'un quart de point cette année et l'an prochain. Ailleurs dans le Résumé des projections économiques, nous nous attendons à des modifications aux prévisions médianes du FOMC sur le thème de la stagflation. Les projections précédentes pour le quatrième trimestre de 2026 étaient les suivantes : PIB réel de 2,3 % sur 12 mois, taux de chômage de 4,4 %, inflation totale mesurée par les DPC de 2,4 % sur 12 mois et inflation de base mesurée par les DPC de 2,5 % sur 12 mois. Nous prévoyons un rajustement à la baisse d'un dixième pour la croissance et un rajustement à la hausse d'un dixième pour le chômage et l'inflation de base. L'inflation globale liée aux prix du pétrole pourrait augmenter de 0,2 point de pourcentage (voire plus).

Banque du Canada : La Banque du Canada (BdC) fait face aux mêmes nouveaux risques de stagflation, même s'ils ne sont pas aussi graves que ceux auxquels la Fed est confrontée. L'appréciation du dollar canadien atténuée en partie l'incidence de la hausse des prix du pétrole sur l'inflation. La position relativement importante d'exportateur net de pétrole du Canada atténuée également une partie des obstacles à la croissance liés au pouvoir d'achat et à l'érosion de la confiance. Ces risques demeurent toutefois importants pour la Banque du Canada.

Le 18 mars, la **Banque devrait maintenir son taux directeur à 2,25 %**, soit à l'extrémité inférieure de sa fourchette neutre estimée de 2,25 % à 3,25 %. Il s'agira de la troisième fois consécutive où la BdC laisse le taux directeur inchangé après des baisses totalisant 275 pdb depuis juin 2024 et sur des réunions successives, à l'exception d'une pause de six mois de mars à septembre 2025. Nous avons soutenu que la pause actuelle pourrait durer beaucoup plus longtemps. Fait à signaler, le marché s'attend maintenant à une hausse de 25 pdb du taux directeur d'ici septembre. Nous estimons que c'est prématuré.

L'inflation réelle se comporte plutôt bien à l'approche de cette période plus risquée. En janvier, les changements annuels apportés aux mesures de base principales (moyenne tronquée et IPC médian) se situaient dans une fourchette de 2,4 % à 2,5 % sur 12 mois, tandis que la tendance sur trois mois se situait dans une fourchette annualisée de 1,1 % à 1,3 % (cette dernière se situant à un creux de plusieurs années). Le marché de l'emploi se dirige également vers une période plus risquée avec un profil qui se stabilise ou s'améliore légèrement. Toujours en janvier, la croissance mensuelle de l'emploi s'est établie en moyenne à 11 200 emplois au cours des 12 derniers mois et à 12 500 emplois au cours des trois derniers. Le taux de chômage s'établissait à 6,5 %, ce qui correspond à son creux des 18 derniers mois. Bien qu'il soit tiré vers le bas par une baisse démesurée de la population active, le taux de chômage semble se stabiliser bien en deçà de ses sommets cycliques de 7,0 % et plus. On a par ailleurs estimé que l'écart de production global se situerait entre -1,5 % et -0,5 % pour le quatrième trimestre de 2025. Dans l'ensemble, l'économie pourrait être en mesure d'absorber la hausse des prix du pétrole (pendant un certain temps) avant que les signaux d'inflation commencent à se faire sentir. La Banque aura peut-être le temps d'attendre pour voir ce qui se passera.

En même temps, si le taux directeur se situe à la limite inférieure de la fourchette neutre, c'est pour fournir autant de soutien que possible, sans devenir clairement accommodant, afin de contribuer aux rajustements structurels de l'économie catalysés par les changements apportés à la politique commerciale des États-Unis. Et l'examen de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), qui est prévu pour le 1^{er} juillet, comporte toujours des obstacles colossaux. Bien qu'il y ait un risque accru de hausse du taux directeur en raison de la flambée des prix du pétrole, pour le moment, cela ne fait que contrer le risque net d'une réduction qui existait auparavant.

Taux obligataires : Le 27 février, soit la veille du début du conflit en Iran, les taux des obligations du Trésor à 10 ans ont clôturé à 3,97 %. Il s'agit d'un événement exceptionnel. Depuis le début d'octobre 2024, des clôtures à moins de 4,00 % n'ont eu lieu que cinq fois (les quatre autres étant survenues en octobre 2025). Elles ne durent jamais, la moyenne mensuelle se fixant toujours au-dessus de ce niveau. La situation se reproduit : les taux ont reculé de 24 pdb (au 11 mars), car le conflit continue. La combinaison des risques d'inflation croissants découlant de la hausse des prix du pétrole et, par conséquent, d'une politique de la Fed plus hésitante constitue un enchaînement puissant.

En attendant que les prix du pétrole et les attentes de la Fed changent, nous nous attendons à ce que les taux de rendement se négocient autour des niveaux actuels, voire un peu plus haut. Cependant, même après que les prix du pétrole auront diminué et

que le conflit iranien se sera apaisé (nos hypothèses de travail), les prix du pétrole brut resteront globalement supérieurs à ce qu'ils étaient avant pendant un certain temps (les pressions de l'offre excédentaire finiront par guider la convergence). Nous prévoyons que le baril de pétrole WTI coûtera en moyenne 75 \$ cette année (et au moins 90 \$ en mars et en avril), comparativement à 60 \$ auparavant. Les investisseurs devraient donc continuer à entretenir des craintes d'inflation, sans compter qu'on s'attend maintenant à ce que la Fed réduise le taux des fonds fédéraux d'un total de 50 pdb cette année, contre 75 pdb auparavant. Ces événements devraient limiter toute remontée subséquente des taux de rendement.

Par ailleurs, la détérioration des données budgétaires fondamentales (pour laquelle les investisseurs exigent des taux de rendement plus élevés en compensation) devrait également contribuer à maintenir les taux de rendement au-dessus de 4,00 %. Les déficits, la dette et les paiements d'intérêts étaient déjà sur des trajectoires intenable avant que la *One Big Beautiful Bill Act* (OBBBA) ne les précipite sur des trajectoires encore pires avec des recettes tarifaires insuffisantes. Les investisseurs sont également préoccupés par l'érosion de l'indépendance de la Fed et de la domination du dollar américain. De nouvelles réductions de taux de la Fed pourraient exercer des pressions à la baisse sur les taux de rendement. Cependant, nous sommes fondamentalement d'avis qu'un plancher mensuel de 4,00 % (en moyenne) devrait se maintenir, à moins d'une perspective croissante de baisses importantes des taux de la Fed (plus de 25 pdb) ou d'une escalade des risques de récession.

Ailleurs, les obligations du gouvernement du Canada à 10 ans ont été à la traîne de leurs semblables américaines. Depuis le début du conflit en Iran, les taux se sont redressés de 11 pdb pour s'établir à -73 pdb (11 mars). Le marché a misé sur le fait que les répercussions des prix plus élevés du pétrole sur l'inflation amèneraient la Banque du Canada à augmenter le taux directeur plus tard cette année. Cependant, si nous avons raison et qu'il n'y a pas de hausse, le Canada devrait effacer une partie des rendements inférieurs enregistrés ce mois-ci. Mais, lorsque l'autre asymétrie découlant de l'assouplissement de la Fed et du statu quo de la BdC se sera installée, les écarts de taux devraient redevenir moins négatifs. La trajectoire vers un creux de -60 devrait être cahoteuse, la détérioration budgétaire du Canada, tant au niveau fédéral que provincial, stimulant une certaine volatilité. Cela dit, la situation budgétaire des provinces productrices de pétrole (Alberta, Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador) devrait s'améliorer... toutes choses étant égales par ailleurs.

Dollar américain : Depuis la clôture du 27 février, avant le conflit, le billet vert a gagné du terrain. Selon l'indice du *Wall Street Journal*, il avait déjà progressé de 1,2 % le 11 mars, car il a assumé son rôle de valeur refuge classique en raison de l'escalade des risques géopolitiques et économiques mondiaux. Le billet vert a également été favorisé par les perspectives de hausse des prix du pétrole, qui pourraient amener un tournant stagflationniste dans les données intérieures et maintenir le taux des fonds fédéraux à son niveau actuel encore plus longtemps.

À moins que le conflit en Iran ne s'intensifie et que l'éventail de risques mentionné ci-dessus ne s'aggrave, nous estimons que le dollar a presque atteint son sommet, s'il ne l'a pas déjà fait. Le temps pendant lequel la monnaie conservera ses gains récents est toutefois plus incertain. Notre hypothèse de travail est que le conflit iranien finira par se calmer suffisamment pour étouffer la plupart des risques géopolitiques et économiques mondiaux (à l'exception de certains). Les prix du pétrole, qui sont un baromètre du risque mondial, devraient encore baisser, mais ils seront selon nous un peu plus élevés, en moyenne, qu'ils ne l'étaient auparavant. Nous anticipons également maintenant moins de réductions du taux des fonds fédéraux par la Fed (total de 50 pdb) cette année que par le passé (75 pdb). Pendant ce temps, l'incertitude entourant la politique économique augmente de nouveau. Dans l'ensemble, nous anticipons toujours un affaiblissement du billet vert, même s'il ne sera pas aussi faible qu'avant. Selon nous, l'indice global du dollar pondéré en fonction des échanges de la Fed devrait reculer d'environ 2 % sur 12 mois en décembre par rapport aux principales devises, comparativement à environ 2 ½ % auparavant.

Dollar canadien : La hausse des prix du pétrole a contribué à l'appréciation du huard par rapport au billet vert, malgré l'augmentation des risques géopolitiques et économiques mondiaux et l'affaiblissement des perspectives de réduction du taux des fonds fédéraux par la Fed, qui fait grimper le huard. Depuis sa clôture du 27 février, le dollar canadien a progressé de 0,4 % en termes nets (au 11 mars). Les paris du marché sur une hausse du taux directeur par la Banque du Canada cette année soutiennent également la devise.

L'augmentation des prix du pétrole et les attentes de hausse du taux directeur par la BdC finiront par s'estomper cette année, ce qui entraînera un certain repli du huard. Cependant, compte tenu de la nouvelle baisse de 50 pdb du taux des fonds fédéraux par la Fed prévue cette année et de la longue pause décidée par la Banque du Canada, le dollar canadien devrait s'apprécier à

1,33 \$ CA (0,752 \$ US), ou d'environ 3 ½ % sur 12 mois, d'ici la fin de 2026. C'est mieux que le reste du peloton, car l'économie canadienne se redresse après avoir été touchée de façon disproportionnée par la politique commerciale des États-Unis.

Le principal risque pour le dollar canadien demeure toutefois la politique commerciale des États-Unis, la renégociation de l'ACEUM étant prévue pour le 1^{er} juillet. Les négociations entre le Canada et les États-Unis (qualifiées de « *difficiles* » par le Bureau du représentant américain du Commerce [USTR]) ont commencé (enfin), mais elles pourraient s'avérer volatiles au vu des 14 derniers mois. Bien que les tarifs douaniers imposés en vertu de l'*International Emergency Economic Powers Act* (IEEPA) aient été jugés illégaux, ils n'étaient pas si importants pour le Canada (même si leur suppression réduit son risque tarifaire extrême). Ils ne s'appliquaient qu'aux biens non conformes à l'ACEUM. Les tarifs douaniers sectoriels sont plus importants pour le Canada, et une foule de nouveaux tarifs douaniers ainsi que d'autres prélèvements « juridiques » sont sur le point d'être mis en place. L'influence de la politique commerciale américaine sur le huard pourrait augmenter rapidement.

À l'étranger

Jennifer Lee, économiste principale

Les **plans les mieux conçus...** semble une expression particulièrement appropriée ces jours-ci. Après tout, les banques centrales avaient une trajectoire qui convenait à leur économie nationale. Par exemple, la Banque du Japon et la Banque de réserve d'Australie avaient resserré leur politique monétaire, la Banque centrale européenne et la BdC privilégiaient le statu quo et la Banque d'Angleterre se préparait possiblement à une autre réduction. Le conflit en Iran a ensuite éclaté, et les perturbations de l'approvisionnement en énergie au Moyen-Orient qui en ont découlé pourraient avoir des répercussions importantes sur la croissance, l'inflation et la politique monétaire.

Prenons par exemple la **Banque centrale européenne**. On s'attend de plus en plus à ce que la présidente Lagarde et le reste du conseil des gouverneurs soient forcés de relever le taux directeur avant la fin de l'année. Même avant le conflit, l'inflation dans la zone euro avait déjà augmenté, passant de 1,7 % en janvier (creux historique en un an et demi) à 1,9 % en février. Même s'il se situe toujours sous la cible depuis deux mois (ce qui ne s'est pas vu depuis 2021), cela pourrait ne pas durer en raison de la flambée des prix de l'énergie. Contre toute attente, l'inflation de base a atteint un sommet de 2,4 % sur trois mois et celle des services persiste toujours à 3,4 %. En mars, on s'attend à une autre accélération attribuable à la hausse des coûts de l'énergie, qui représentent habituellement environ 10 % du panier de l'IPC. Les prix du gaz naturel en Europe ont bondi de plus de 55 % en mars par rapport à février, mais à environ 50 euros/MWh, ils sont loin du sommet atteint lorsque la Russie a envahi l'Ukraine en 2022. Les gouvernements élaborent toutefois des stratégies sur la façon de limiter les préjudices subis par le secteur privé. Certains pays, dont la France, l'Italie et l'Espagne, ont averti qu'il y aurait des conséquences si des entreprises étaient prises en flagrant délit d'exploitation des prix à la pompe. Dans tous les cas, il sera trop tôt pour annoncer une hausse du taux directeur à la réunion du 19 mars, mais la conférence de presse qui suivra sera essentielle pour évaluer le degré de préoccupation de la Banque centrale européenne. Plusieurs membres du Conseil des gouverneurs exhortent les marchés à « *rester calmes* » et à ne pas réagir de façon excessive. Cependant, deux de ces banquiers centraux ont dit que le temps où l'on parlait d'inflation inférieure à la cible est révolu. On ne peut pas être en désaccord.

Il faut aussi parler de la **Banque d'Angleterre**. Laurence Mutkin, notre chef de la stratégie de taux pour la région EMOA, s'attend à un vote de 7 contre 2 pour le maintien du taux directeur à 3,75 % à la réunion du comité de politique monétaire de mars, ce qui est supérieur au vote de 5 contre 4 en février. Avant que le conflit avec l'Iran ne s'intensifie, les marchés s'attendaient à une autre réduction du taux directeur cette année; mais ils pourraient maintenant commencer à anticiper que les chances sont égales que le niveau de 3,75 % constitue le creux du présent cycle de la banque centrale. M. Mutkin est un fervent partisan des « *mini-manifestes* » publiés dans les procès-verbaux, puisqu'ils indiquent l'orientation de chaque membre, quel que soit le résultat de son vote. Il s'attend à ce que Dave Ramsden et Sarah Breden, les moins accommodants des accommodants, cessent de recommander des réductions, comme ils l'ont fait au cours des trois dernières réunions, et qu'ils s'allient aux membres en faveur du statu quo, puisque le plus récent panel des décideurs a montré une reprise des attentes en matière d'emploi, d'activité et de

prix. Les événements au Moyen-Orient s'ajouteront à ces perspectives inflationnistes. Comme pour les hausses de taux, il est trop tôt pour se prononcer.

Il n'est toutefois pas trop tôt pour resserrer davantage pour la Banque de réserve d'Australie et la Banque du Japon. La **Banque de réserve d'Australie** a commencé son cycle de hausse du taux directeur en février, augmentant son taux d'intérêt de référence de 25 pnb à 3,85 %, un geste accompagné d'une déclaration belliciste qui mentionnait à quel point les pressions inflationnistes s'étaient « *nettement* » accentuées et que « *le conseil estimait que l'inflation resterait probablement au-dessus de la cible pendant un certain temps* ». C'était le 3 février. Depuis, le taux de chômage est resté stable à 4,1 %, l'inflation s'est éloignée de la cible de 2 % à 3 % (moyenne tronquée à 3,4 %) et l'économie a progressé de 2,6 % par rapport au niveau d'il y a un an au quatrième trimestre, soit la hausse la plus rapide en près de trois ans. Et depuis le début du conflit au Moyen-Orient, la gouverneure Bullock a dit que chaque réunion se déroulerait *en direct*, tandis que le sous-gouverneur Hauser a averti que *l'inflation serait plus élevée que la projection publiée en février*. Nous nous attendons à ce que la Banque de réserve d'Australie relève le taux directeur de 25 points de base supplémentaires pour l'établir à 4,1 %, la première hausse consécutive en près de trois ans, qui devrait être suivie par deux autres.

Parallèlement, la **Banque du Japon** a déjà resserré sa politique monétaire à quatre reprises depuis 2024 et nous nous attendons toujours à deux autres hausses du taux directeur cette année, la prochaine probablement en avril. L'inflation avait ralenti, mais cette amélioration pourrait se heurter à un mur en mars, en raison de la hausse des coûts de l'énergie. Les subventions gouvernementales pour l'électricité et le gaz naturel des ménages, qui devraient commencer en mars, aideront, mais elles pourraient ne pas être suffisantes pour amortir le coup.

Taux de change prévus

| (devise locale, vis-à-vis du dollar US : moyennes) | Actuel | Prévisions | | | | 2026 | | 2027 | | | |
|--|---------------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 2026 Févr. | 2026 Mars | Avril | Mai | Jun | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Dollar canadien | | | | | | | | | | | |
| \$ CAN/\$ US | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,36 | 1,35 | 1,35 | 1,34 | 1,33 | 1,32 | 1,31 | 1,30 |
| \$ US/\$ CAN ¹ | 0,733 | 0,734 | 0,736 | 0,738 | 0,740 | 0,743 | 0,748 | 0,753 | 0,758 | 0,763 | 0,768 |
| Pondéré en fonction des échanges | 113,8 | 115,0 | 115,1 | 115,3 | 115,4 | 115,7 | 116,1 | 116,4 | 116,8 | 117,1 | 117,4 |
| Dollar US | | | | | | | | | | | |
| Pondéré en fonction des échanges ² | 117,9 | 119,7 | 119,5 | 119,2 | 118,9 | 118,4 | 117,6 | 116,9 | 116,1 | 115,4 | 114,6 |
| Monnaies européennes | | | | | | | | | | | |
| Euro ¹ | 1,18 | 1,15 | 1,15 | 1,16 | 1,16 | 1,17 | 1,18 | 1,19 | 1,20 | 1,21 | 1,22 |
| Danemark (couronne) | 6,32 | 6,45 | 6,45 | 6,40 | 6,40 | 6,40 | 6,35 | 6,30 | 6,25 | 6,20 | 6,15 |
| Norvège (couronne) | 9,58 | 9,65 | 9,65 | 9,60 | 9,60 | 9,55 | 9,45 | 9,40 | 9,30 | 9,25 | 9,15 |
| Suède (couronne) | 8,99 | 9,25 | 9,25 | 9,25 | 9,20 | 9,20 | 9,15 | 9,05 | 9,00 | 8,90 | 8,85 |
| Suisse (franc) | 0,77 | 0,78 | 0,78 | 0,78 | 0,78 | 0,77 | 0,77 | 0,77 | 0,76 | 0,76 | 0,75 |
| R.-U. (livre sterling) ¹ | 1,36 | 1,33 | 1,33 | 1,34 | 1,34 | 1,35 | 1,36 | 1,36 | 1,37 | 1,37 | 1,38 |
| Monnaies asiatiques | | | | | | | | | | | |
| Chine (yuan) | 6,91 | 6,88 | 6,87 | 6,86 | 6,85 | 6,84 | 6,81 | 6,79 | 6,78 | 6,77 | 6,75 |
| Japon (yen) | 155 | 159 | 159 | 158 | 158 | 157 | 155 | 153 | 151 | 148 | 146 |
| Corée (won) | 1 447 | 1 485 | 1 485 | 1 480 | 1 480 | 1 480 | 1 480 | 1 475 | 1 470 | 1 470 | 1 465 |
| Inde (roupie) | 90,7 | 92,0 | 91,9 | 91,9 | 91,8 | 91,7 | 91,6 | 91,4 | 91,3 | 91,1 | 91,0 |
| Singapour (dollar) | 1,27 | 1,28 | 1,28 | 1,28 | 1,28 | 1,27 | 1,27 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 1,26 |
| Malaisie (ringgit) | 3,91 | 3,95 | 3,95 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,90 | 3,85 | 3,85 |
| Thaïlande (baht) | 31,2 | 31,9 | 31,9 | 31,9 | 31,9 | 31,8 | 31,8 | 31,7 | 31,6 | 31,6 | 31,5 |
| Philippines (peso) | 58,2 | 59,2 | 59,2 | 59,1 | 59,1 | 59,0 | 58,9 | 58,8 | 58,7 | 58,6 | 58,5 |
| Taiwan (dollar) | 31,5 | 31,8 | 31,8 | 31,8 | 31,7 | 31,7 | 31,6 | 31,5 | 31,5 | 31,4 | 31,4 |
| Indonésie (rupiah) | 16 825 | 16 885 | 16 865 | 16 845 | 16 825 | 16 790 | 16 735 | 16 695 | 16 665 | 16 635 | 16 605 |
| Autres monnaies | | | | | | | | | | | |
| Australie (dollar) ¹ | 0,706 | 0,709 | 0,710 | 0,711 | 0,713 | 0,715 | 0,719 | 0,722 | 0,724 | 0,727 | 0,729 |
| N.-Z. (dollar) ¹ | 0,601 | 0,590 | 0,591 | 0,592 | 0,593 | 0,596 | 0,599 | 0,603 | 0,606 | 0,610 | 0,614 |
| Mexique (peso) | 17,23 | 17,75 | 17,70 | 17,65 | 17,60 | 17,45 | 17,30 | 17,15 | 16,95 | 16,75 | 16,55 |
| Brésil (real) | 5,20 | 5,20 | 5,20 | 5,15 | 5,15 | 5,10 | 5,00 | 5,00 | 4,95 | 4,90 | 4,85 |
| Afrique du Sud (rand) | 16,0 | 16,6 | 16,6 | 16,5 | 16,5 | 16,4 | 16,3 | 16,2 | 16,0 | 15,9 | 15,8 |
| Taux croisés | | | | | | | | | | | |
| Vis-à-vis du dollar canadien | | | | | | | | | | | |
| Euro (C\$/€) | 1,61 | 1,57 | 1,57 | 1,57 | 1,57 | 1,57 | 1,57 | 1,58 | 1,58 | 1,58 | 1,59 |
| R.-U. (livre sterling) (C\$/£) | 1,85 | 1,81 | 1,81 | 1,81 | 1,81 | 1,81 | 1,81 | 1,81 | 1,81 | 1,80 | 1,80 |
| Japon (yen) (¥/C\$) | 114 | 117 | 117 | 117 | 117 | 117 | 116 | 116 | 114 | 113 | 112 |
| Australie (dollar) (C\$/A\$) | 0,96 | 0,97 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,95 | 0,95 |
| Vis-à-vis de l'euro | | | | | | | | | | | |
| R.-U. (livre sterling) (£/€) | 0,87 | 0,86 | 0,86 | 0,87 | 0,87 | 0,87 | 0,87 | 0,87 | 0,87 | 0,88 | 0,88 |
| Japon (yen) (¥/€) | 183 | 183 | 183 | 183 | 183 | 183 | 183 | 182 | 180 | 179 | 177 |

¹ (\$ US par unité monétaire locale); ² indice général de la Réserve fédérale

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Taux d'intérêt prévus

| (% : moyennes) | Actuel | Prévisions | | | | | | | | | |
|---|---------------|------------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2026 Févr. | 2026 | | | | | 2026 | | 2027 | | |
| | | Mars | Avril | Mai | Juin | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Canada | | | | | | | | | | | |
| Taux cible à 1 jour (fin de période) | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 |
| Taux cible à 1 jour | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 |
| CORRA ² | 2,27 | 2,26 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 | 2,25 |
| Bon à 3 mois | 2,18 | 2,20 | 2,20 | 2,20 | 2,20 | 2,20 | 2,20 | 2,20 | 2,20 | 2,20 | 2,20 |
| 6 mois | 2,23 | 2,30 | 2,30 | 2,30 | 2,30 | 2,30 | 2,30 | 2,30 | 2,30 | 2,30 | 2,30 |
| 1 an | 2,31 | 2,40 | 2,40 | 2,40 | 2,40 | 2,40 | 2,40 | 2,40 | 2,40 | 2,40 | 2,40 |
| Obligation à 2 ans | 2,49 | 2,65 | 2,65 | 2,65 | 2,60 | 2,60 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 |
| 3 ans | 2,42 | 2,75 | 2,75 | 2,70 | 2,70 | 2,70 | 2,70 | 2,70 | 2,70 | 2,75 | 2,75 |
| 5 ans | 2,82 | 3,00 | 2,95 | 2,95 | 2,95 | 2,95 | 2,90 | 2,90 | 2,95 | 2,95 | 3,00 |
| 7 ans | 2,96 | 3,20 | 3,20 | 3,15 | 3,15 | 3,15 | 3,10 | 3,10 | 3,15 | 3,20 | 3,25 |
| 10 ans | 3,29 | 3,45 | 3,40 | 3,40 | 3,40 | 3,35 | 3,30 | 3,35 | 3,40 | 3,45 | 3,50 |
| 30 ans | 3,76 | 3,90 | 3,85 | 3,85 | 3,85 | 3,80 | 3,75 | 3,80 | 3,85 | 3,90 | 3,95 |
| Taux préférentiel | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 | 4,45 |
| États-Unis | | | | | | | | | | | |
| Taux cible des fonds fédéraux (fin de période) | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,38 | 3,13 | 3,13 | 3,13 | 3,13 | 3,13 |
| Taux cible des fonds fédéraux | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,63 | 3,59 | 3,32 | 3,13 | 3,13 | 3,13 | 3,13 |
| EFFR ³ | 3,64 | 3,64 | 3,64 | 3,64 | 3,64 | 3,60 | 3,32 | 3,13 | 3,13 | 3,13 | 3,13 |
| SOFR ⁴ | 3,67 | 3,68 | 3,70 | 3,70 | 3,70 | 3,66 | 3,34 | 3,12 | 3,12 | 3,12 | 3,12 |
| Bon à 3 mois | 3,69 | 3,70 | 3,70 | 3,70 | 3,60 | 3,35 | 3,05 | 2,80 | 2,80 | 2,80 | 2,80 |
| 6 mois | 3,60 | 3,70 | 3,70 | 3,70 | 3,55 | 3,35 | 3,10 | 2,90 | 2,90 | 2,90 | 2,90 |
| 1 an | 3,48 | 3,60 | 3,55 | 3,55 | 3,45 | 3,35 | 3,15 | 3,00 | 3,05 | 3,05 | 3,05 |
| Obligation à 2 ans | 3,47 | 3,60 | 3,55 | 3,50 | 3,45 | 3,35 | 3,20 | 3,15 | 3,20 | 3,20 | 3,25 |
| 3 ans | 3,52 | 3,60 | 3,60 | 3,55 | 3,50 | 3,45 | 3,35 | 3,35 | 3,40 | 3,45 | 3,45 |
| 5 ans | 3,68 | 3,75 | 3,75 | 3,70 | 3,70 | 3,65 | 3,60 | 3,60 | 3,60 | 3,65 | 3,70 |
| 7 ans | 3,89 | 3,95 | 3,95 | 3,90 | 3,90 | 3,85 | 3,80 | 3,80 | 3,85 | 3,90 | 3,90 |
| 10 ans | 4,13 | 4,20 | 4,15 | 4,15 | 4,10 | 4,10 | 4,00 | 4,05 | 4,05 | 4,10 | 4,15 |
| 30 ans | 4,76 | 4,80 | 4,80 | 4,80 | 4,75 | 4,70 | 4,65 | 4,65 | 4,70 | 4,75 | 4,80 |
| Taux préférentiel | 6,75 | 6,75 | 6,75 | 6,75 | 6,75 | 6,71 | 6,44 | 6,25 | 6,25 | 6,25 | 6,25 |
| Autres pays du G7 | | | | | | | | | | | |
| BCE - facilité de dépôt ¹ | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 |
| Allemagne - oblig. d'État à 10 ans | 2,77 | 2,75 | 2,75 | 2,75 | 2,75 | 2,75 | 2,70 | 2,70 | 2,75 | 2,75 | 2,80 |
| Taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre ¹ | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 | 3,75 |
| SONIA ⁵ | 3,73 | 3,73 | 3,73 | 3,73 | 3,73 | 3,73 | 3,73 | 3,73 | 3,73 | 3,73 | 3,73 |
| R.-U. - oblig. d'État à 10 ans | 4,43 | 4,40 | 4,40 | 4,40 | 4,40 | 4,35 | 4,30 | 4,30 | 4,35 | 4,35 | 4,40 |
| Banque du Japon - 1 jour ¹ | 0,75 | 0,75 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,25 | 1,25 | 1,25 | 1,25 | 1,25 | 1,25 |
| Japon - oblig. d'État à 10 ans | 2,18 | 2,20 | 2,21 | 2,22 | 2,23 | 2,25 | 2,29 | 2,32 | 2,34 | 2,37 | 2,39 |

¹ fin de période; ² Canadian Overnight Repo Rate Average; ³ Effective Fed Funds Rate; ⁴ Secured Overnight Financing Rate;

⁵ Sterling Overnight Index Average

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre d'Organisme canadien de réglementation des investissements et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris de marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

Accessibilité de la recherche économique : Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse <https://economics.bmo.com>. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

Aux résidents de l'Australie : BMO Capital Markets Limited et la Banque de Montréal sont dispensées de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers qu'elles offrent aux investisseurs professionnels (*wholesale investors*) (selon la définition donnée dans cette loi) et sont réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, et la succursale de Hong Kong de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Commission des opérations sur titres et opérations à terme en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (*wholesale clients*) (selon la définition donnée dans la *Corporations Act 2001*), aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II), et aux investisseurs professionnels (*professional investors*) (selon la définition donnée dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient.)

Aux résidents du Canada : BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») : Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

Aux résidents du Royaume-Uni : Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (II) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

Aux résidents de Hong Kong : À Hong Kong, ce document est publié et distribué par la Banque de Montréal. La Banque de Montréal (société à responsabilité limitée constituée au Canada) est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (N° AAK 809) habilitée à réaliser des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en matière de valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong, sauf dans les cas suivants : a) les renseignements sont transmis à des investisseurs professionnels (*professional investors*), tels que définis dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient; ou b) les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public à Hong Kong.

Aux résidents d'Israël : BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de la *Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

Aux résidents de la Corée : Le présent document vous est fourni gratuitement à des fins de commodité seulement. Les renseignements qu'il contient sont des renseignements factuels qui ne reflètent pas l'opinion ou le jugement de BMO Marchés des capitaux. Ces renseignements ne constituent pas une offre, une sollicitation ou un conseil en placement relatif aux produits de placement financiers dont il est question dans le présent document.

Aux résidents du Japon : Le présent document n'a pas été revu par les autorités de réglementation du Japon. Il est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'achat ou une recommandation relative à un titre quelconque, ni une offre de services de gestion de placements, de conseil ou autres au Japon. Aucun titre ne peut être offert ou vendu au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf aux institutions financières admissibles, au sens du paragraphe (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance du gouvernement portant application de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs (*Kinyu Shohin Torihiki Ho Sekou Rei*). Sauf indication contre, les titres pouvant vous être offerts ne sont pas et ne seront pas inscrits au Japon aux termes de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs.

Aux résidents de Taïwan : Le présent document ne constitue pas un conseil en placement ni une offre publique de produits de placement destinés aux investisseurs de Taïwan. Il est réservé aux investisseurs de Taïwan qui ont le droit d'investir dans des produits de placement aux termes des lois et règlements pertinents de Taïwan, sous réserve des restrictions à la vente énoncées dans ces lois et règlements. BMO Marchés des capitaux ne détient pas ni ne se procurera les permis requis à Taïwan pour offrir des titres et des services de placement. Aucun placement de titres n'a été ni ne sera inscrit ou déposé auprès de la Commission financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation, ni approuvé par celle-ci, aux termes des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan; de plus, aucun titre ne peut être émis, offert ou vendu à Taïwan au moyen d'un appel public à l'épargne, ou dans le cadre d'un placement exigeant une inscription ou un dépôt auprès de la Commission de surveillance financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation de Taïwan, ou une approbation de sa part, en vertu des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan. Aucune personne ni entité de Taïwan n'a été autorisée à offrir ou vendre les titres à Taïwan.

Aux résidents de la République populaire de Chine : Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

Aux résidents de Singapour : Le présent document est préparé à des fins de diffusion générale. Il ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Vous devriez demander conseil à un conseiller financier au sujet de la convenance des produits de placement, en tenant compte de vos objectifs de placement, de votre situation financière et de vos besoins particuliers, avant de vous engager à acheter le produit de placement. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS). Par conséquent, il ne doit pas être transmis ou distribué, et les titres décrits aux présentes ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour, sauf à) à un investisseur institutionnel ou à une personne admissible, selon la définition donnée dans les dispositions pertinentes de la Loi sur les valeurs mobilières et les opérations à terme de Singapour (SFA) et conformément à celles-ci, ou b) aux termes de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément à celle-ci.

Aux résidents de Thaïlande : Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° Gorkor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

Aux résidents des États-Unis : BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal. Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être republié, retrasmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux. De plus, vous ne devez pas utiliser (ni permettre à un tiers d'utiliser) ces documents en tout ou en partie, pour le développement d'un programme logiciel, d'un modèle, d'un algorithme, d'un outil d'intelligence artificielle (IA) générative ou de tout autre contenu dérivé, y compris, mais sans s'y limiter : la formation ou l'utilisation de ces documents dans le cadre du développement ou du fonctionnement d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) (y compris toute utilisation de ces documents à des fins de formation, de perfectionnement ou d'ancrage du système d'apprentissage automatique ou d'IA ou dans le cadre d'une génération augmentée de récupération).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

^{MO} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs. ^{MC} Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada. © BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2026. Membre de BMO Groupe financier